

ÉMISSION PAR LA BMCI D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ POUR UN MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE 1.500.000.000 DE DIRHAMS

La BMCI porte à la connaissance du public que l'AMMC a visé en date du 05 septembre 2024 sous la référence VI/EM/026/2024 un prospectus relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global maximum de 1.500.000.000 de dirhams.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- Du document de référence de la BMCI relatif à l'exercice 2023 enregistré par l'AMMC le 05 septembre 2024 sous la référence EN/EM/016/2024;
- De la note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné sont les suivantes :

	TRANCHE A Non cotée	TRANCHE B Non cotée	TRANCHE C Non cotée	TRANCHE D Non cotée
Plafond	1.500.000.000 MAD	1.500.000.000 MAD	1.500.000.000 MAD	1.500.000.000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	15.000 Obligations subordonnées	15.000 Obligations subordonnées	15.000 Obligations subordonnées	15.000 Obligations subordonnées
Valeur nominale	100.000 MAD	100.000 MAD	100.000 MAD	100.000 MAD
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt facial	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 28 août 2024, soit 3,41%, augmenté d'une prime de risque de 75 points de base, soit un taux facial de 4,16%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaine (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 28 août 2024, soit 2,75%, augmenté d'une prime de risque de 70 points de base. Pour la première année le taux facial est de 3,45%.	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 28 août 2024, soit 3,29%, augmenté d'une prime de risque de 65 points de base, soit un taux facial de 3,94%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaine (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 28 août 2024, soit 2,75%, augmenté d'une prime de risque de 60 points de base. Pour la première année le taux facial est de 3,35%.
Remboursement du principal	In fine	In fine	Amortissement annuel linéaire constant, avec 5 ans de différé (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6 ^{ème} année)	Amortissement annuel linéaire constant, avec 5 ans de différé (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6 ^{ème} année)
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors bourse)	De gré à gré (hors bourse)	De gré à gré (hors bourse)	De gré à gré (hors bourse)
Prime de risque	75 pbs	70 pbs	65 pbs	60 pbs
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Méthode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux Investisseurs I (Porteurs d'obligations BMCI émises et 2018 et en 2019)			

Période de souscription : du 12 septembre au 18 septembre 2024 inclus

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site web de la BMCI (www.bmci.com).

Par ailleurs, des résumés en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site web de la BMCI (www.bmci.com)

Le prospectus de la BMCI est tenu à disposition du public, à tout moment, selon les modalités suivantes :

- Siège social de la BMCI sis 26, place des Nations Unies, 20000 Casablanca.
Tél. : **05 22 46 15 00** ;
- Site internet de la BMCI :
<https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financière/> ;
- Site internet de l'AMMC : www.ammc.ma

Casablanca, le 6 septembre 2024

COMMUNIQUÉ



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change